



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

liquidation des pensions

Question écrite n° 29476

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le fait qu'un gérant salarié de SARL ne semble pas pouvoir déposer ses dossiers de retraite pour instruction avant d'avoir vendu son entreprise ou cessé toute activité et ce afin de pouvoir bénéficier de sa retraite le plus rapidement dès cessation de son activité. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les modalités pratiques qui doivent être suivies en l'occurrence.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29476

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9099